

Res
HJ13
A29c
1976

Budget

en bref

le 25 mai 1976



Finances Finance

**Tiré du discours du budget
le 25 mai 1976**

“Il faudra du temps et de la patience pour rétablir la stabilité des prix et un niveau élevé de production et d’emploi. Cette approche préside à notre politique monétaire, à notre politique fiscale, à notre politique de dépense, à notre politique énergétique et à notre politique de contrôle. Dans tous ces domaines, une intervention brutale destinée à produire des résultats rapides provoquerait de graves perturbations, aggraverait le sort des catégories les plus touchées et serait vraisemblablement insoutenable. Il vaut beaucoup mieux suivre, sans dévier, notre ligne d’action, de façon à rétablir la confiance et à permettre à tous les canadiens d’envisager un avenir moins incertain.”

**Donald S. Macdonald
Ministre des Finances**

Le contexte économique

L'économie mondiale se relève de la récession la plus grave qui ait été enregistrée depuis la grande crise des années 30. En tant que grand pays exportateur, le Canada ne pouvait manquer d'être affecté par la récession subie par ses principaux partenaires commerciaux.

Ces facteurs défavorables n'ont toutefois pas empêché l'économie canadienne d'obtenir, sur le plan de la production, de l'emploi et des revenus réels, des résultats supérieurs à ceux de presque tous les autres pays industrialisés. Cela est dû principalement à l'action énergique menée de concert par les gouvernements fédéral et provinciaux, dont la politique expansionniste a évité à l'économie canadienne une récession encore plus grave.

Néanmoins, ces bons résultats ont eu pour conséquence logique d'accroître certains de nos problèmes. La spirale des coûts et des prix intérieurs s'est intensifiée, compromettant la compétitivité de notre économie. Le maintien des importations à un niveau élevé, tandis que les exportations étaient relativement faibles, a provoqué une détérioration sans précédent de notre balance des paiements. Les taux d'intérêt relativement hauts reflètent le rythme toujours rapide de la hausse des prix, une demande vigoureuse de crédit pour alimenter l'expansion et les mesures prises délibérément pour contrer l'inflation en modérant la croissance de la masse monétaire.

Le grand objectif national est de ralentir l'inflation sans pour autant nuire à la reprise économique. C'est dans cet esprit que le programme de lutte contre l'inflation a été lancé en octobre. Le budget rend compte de l'évolution des quatre grandes composantes de ce programme.

Le programme anti-inflation

Politique des prix et des revenus

Le contrôle des prix et des revenus a été instauré pour mettre fin à la psychose inflationniste et permettre à la politique économique générale d'aboutir à une croissance réelle et à un recul de l'inflation.

Le rythme de l'inflation s'est nettement ralenti depuis l'instauration du programme. La baisse du prix de l'alimentation a joué à cet égard un rôle important, mais elle est attribuable davantage au jeu du marché qu'à l'action des indicateurs anti-inflation. Cependant, le programme a contribué à faire bénéficier les consommateurs des diminutions de coûts dans les secteurs de la transformation et de la distribution.

Le programme est généralement bien observé. Au cours des six premiers mois d'application environ les deux tiers des propositions salariales soumises à la Commission respectaient les indicateurs arithmétiques. Pour toutes les catégories assujetties aux contrôles obligatoires, les hausses moyennes de rémunération ne sont que de 1 p. cent supérieures au niveau prévu dans les indicateurs arithmétiques.

Quant aux prix et aux bénéfices, le gouvernement considère qu'il faut en revoir la réglementation pour en améliorer l'équité et l'efficacité. Grâce aux modifications, qui constituent une évolution des règles actuelles, la fixation des prix par les entreprises sera plus conforme aux objectifs du programme. De plus, un nombre plus important de sociétés seront obligées d'avertir à l'avance la Commission des augmentations de prix qu'elles prévoient. A compter du 15 octobre 1976, le gel des dividendes sera abrogé pour permettre d'augmenter ces derniers de 8 p. cent annuellement.

Les politiques structurelles

Il est nécessaire d'apporter des modifications structurelles à notre économie si nous voulons nous débarrasser d'une inflation persistante. Il est difficile de trouver la meilleure façon d'assurer le bon fonctionnement de notre économie mixte, ainsi que de maîtriser les phénomènes sociaux et institutionnels qui se traduisent par des pressions inflationnistes. Ces problèmes devraient faire l'objet d'un vaste débat public. Le gouvernement se propose donc de rencontrer tous les principaux groupes de la collectivité nationale à ce sujet. Certaines mesures immédiates sont envisagées.

La conservation de l'énergie

Le secteur de l'énergie est l'exemple typique d'un domaine où il faut concilier le besoin, à court terme, de réduire au minimum les hausses de prix et la nécessité, à long terme, d'assurer des approvisionnements. D'autres augmentations du prix du pétrole et du gaz naturel sont nécessaires cette année pour favoriser une utilisation plus économique de l'énergie et financer la mise en valeur de nouvelles sources énergétiques. Parallèlement, le gouvernement encourage directement la conservation de l'énergie ainsi que l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz. Les mesures budgétaires renforceront les mesures de conservation et de stimulation.

Le prix des services de l'Etat

De nombreux services de l'Etat accusent un déficit en augmentation rapide; les usagers ne paient qu'une partie du coût de ces services, dont le reste est défrayé par les contribuables en général. En retardant des hausses de tarif nécessaires, on ne fera qu'accroître les déficits et rendre leur financement plus difficile à l'avenir.

Les subventions au transport font l'objet d'un examen visant à vérifier qu'elles servent un but social sans faire obstacle à la mise en place de systèmes efficaces.

Les tarifs n'ayant pas été modifiés depuis plus de quatre ans, le déficit annuel des postes est passé de \$72 millions à \$700 millions, tandis que la part du coût des services postaux défrayés par les usagers tombait de 88 p. cent à moins de 50 p. cent. Pour ralentir l'augmentation de ce déficit, le ministre des Postes a annoncé des augmentations de tarif qui entreront en vigueur cette année et en 1977.

Efficacité de l'économie

La baisse de la productivité dans l'économie canadienne en 1974 et en 1975 est une source d'inquiétude. Le gouvernement étudie avec attention l'éventail des mesures qui permettraient de contribuer à l'amélioration de la productivité. D'importants encouragements fiscaux existent déjà, et le gouvernement pense à l'élaboration d'une politique de concurrence qui favorisera l'efficacité. Le budget annonce de nouvelles mesures favorables aux petites entreprises et invite le public à présenter des suggestions pour faciliter le financement de risque des entreprises, notamment le développement des techniques de pointe, par des modifications fiscales touchant le capital de risque.

Le marché du travail

Dans une étude récente, le Conseil économique du Canada reconnaît que les programmes de main-d'oeuvre et d'emploi direct du gouvernement ainsi que le système d'assurance-chômage ont tous contribué utilement à la solution des

problèmes structurels du marché du travail au Canada. Cependant, tous ces programmes devraient être améliorés.

Les programmes sélectifs de création d'emploi resteront nécessaires si l'on veut réduire le taux de chômage sans créer de nouvelles tensions inflationnistes. Ces programmes d'emploi direct doivent être conçus de façon à obtenir des résultats maxima avec les ressources limitées que permet de dégager une politique de contrôle des dépenses publiques.

Le budget annonce des modifications importantes au régime d'assurance-chômage afin de le rendre plus équitable, plus sensible au chômage régional et moins coûteux.

Les huit semaines d'emploi assuré nécessaires pour avoir droit aux prestations seront portées à 12 semaines.

Un rapport plus direct sera établi entre d'une part, le nombre de semaines de prestation et le nombre de semaines de travail et, d'autre part, les prestations liées au chômage régional et le sous-emploi dans les régions.

Les indemnités de cessation de fonction ne réduiront pas les droits aux prestations.

Des modifications permettront le versement de prestations d'assurance-chômage, de façon discrétionnaire, aux bénéficiaires qui participent à des programmes d'emploi sélectif, de formation ou de travail à durée réduite.

L'administration du régime d'assurance-chômage et des programmes et services de Main-d'oeuvre Canada sera intégrée.

La politique de dépenses

Les réductions des dépenses prévues pour 1975-76 et 1976-77 sont le reflet de la politique du gouvernement, qui a entrepris de modifier profondément la croissance de ses dépenses à long terme. Il s'agit d'un processus délibéré et systématique. Les gains déjà enregistrés dans cette politique de contrôle seront consolidés en 1977-78.

Le gouvernement a annoncé que l'ensemble des dépenses publiques ne devrait pas augmenter plus vite que la tendance du produit national brut. La hausse des dépenses fédérales prévue pour 1976-77 et 1977-78 est inférieure au rythme prévu de croissance du PNB.

Les politiques fiscale et monétaire

Dans le programme anti-inflation, la politique fiscale et la politique monétaire visent à accroître la demande totale et la production à un rythme compatible avec une réduction de l'inflation.

La banque du Canada a fixé entre 10 et moins de 15 p. cent son objectif initial pour la croissance de la masse monétaire au sens étroit. A mesure que l'économie progressera en terme réel, cet objectif sera abaissé progressivement, de façon à ce que le rythme de l'expansion monétaire soit compatible avec les buts du programme anti-inflation.

Dans la situation actuelle, la meilleure façon d'atteindre le même objectif au moyen de la politique fiscale consiste à surveiller de près l'augmentation des dépenses publiques. A mesure que la reprise se confirmera et que les dépenses du secteur privé augmenteront, les déficits des gouvernements fédéral et provinciaux pourront diminuer.

Les mesures budgétaires

Les modifications tarifaires

Les réductions temporaires de droits de douane appliquées en 1973 a une vaste gamme de produits de consommation seront prolongées encore d'un an jusqu'au 30 juin 1977, sauf pour deux produits. Ces réductions visent un volume d'échanges estimées à \$1 milliard et demi par an.

De nouvelles réductions temporaires sont prévues pour le porc frais, le jambon, le bacon et le macaroni.

La conservation de l'énergie

Pour inciter à conserver l'énergie:

La disposition d'amortissement sur deux ans sera étendue à l'équipement qui permet d'utiliser comme combustible les déchets industriels ou de produire de l'énergie à l'aide des rebuts municipaux.

La taxe fédérale de vente sera supprimée sur de nombreux produits qui contribuent à la conservation de l'énergie ou à la mise en valeur de nouvelles ressources énergétiques, comme par exemple, les fours et les panneaux de chauffage solaire, les génératrices à écolienne et les pompes à chaleur.

Pour combattre le gaspillage de l'énergie:

Une taxe de \$100 sera imposé aux climatiseurs pour automobiles, familiales, fourgons et camionnettes.

La taxe d'accise appliquée actuellement aux automobiles lourdes sera majorée en quatre étapes de 1976 à 1979.

Taxe d'accise sur les voitures lourdes

Poids de la voiture (en livres)	Taxe actuelle	Taxe proposée			
		1976	1977	1978	1979
		(en dollars)			
3,500	—	—	—	—	—
3,750	—	—	—	—	120
4,000	—	—	—	120	240
4,250	—	—	120	240	420
4,500	—	120	240	420	540
4,750	75	240	420	540	720
5,000	135	420	540	720	840
5,250	225	540	720	840	1,020

Le régime fiscal des amortissements

Après une étude approfondie du régime fiscal des amortissements au Canada, le gouvernement propose un certain nombre de modifications des taux d'amortissement et une nouvelle restriction applicable aux équipements loués.

Entre autres modifications, les taux d'amortissement seront plus élevés pour le matériel et la programmation d'ordinateurs, et moins élevés pour les aéronefs et l'équipement de radio, de télévision et de radar.

Les contribuables ne pourront plus réclamer l'amortissement sur l'équipement loué au-delà du produit net de la location de cet équipement.

La conclusion générale de l'étude en question est que notre régime fiscal d'amortissement est foncièrement bon, qu'il est comparable à celui des autres pays et qu'il est facile à appliquer pour le contribuable. Aucune réforme fondamentale n'est envisagée pour le moment.

Les modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers

Les frais de garde d'enfants

Les déductions permises au titre des frais de garde d'enfants seront doublées:

La déduction autorisée par enfant passera de \$15 par semaine ou \$500 par an à \$30 et \$1,000 respectivement.

La déduction maximale par famille passera de \$2,000 à \$4,000 par an.

Les régimes de revenu différé

Le maximum déductible au titre des cotisations des employés et des employeurs à des régimes enregistrés de pension sera porté de \$2,500 à \$3,500. La même augmentation s'appliquera au régime enregistré d'épargne-retraite lorsque le bénéficiaire est également membre d'un régime de pension; ainsi qu'aux cotisations des employeurs à un régime de participation différée aux bénéfices. Lorsque le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite ne participera pas à un régime de pension, le plafond annuel sera porté de \$4,000 à \$5,500.

Encouragement aux petites entreprises

Les bénéfices des sociétés privées sous contrôle canadien qui donnent droit à un taux réduit d'imposition seront notablement augmentés. Le montant annuel des bénéfices passibles de ce taux réduit sera porté de \$100,000 à \$150,000, tandis que le plafond cumulatif passera de \$500,000 à \$750,000.

Les organismes de charité

Après une année entière d'études et de discussions publiques, il est proposé d'apporter un certain nombre de modifications au régime fiscal des organismes de charité.

Les oeuvres et les fondations publiques de charité seront autorisées à exploiter une entreprise liée à leurs activités de bienfaisance; les fondations privées seront tenues de déboursier pour des activités de bienfaisance une certaine partie de leur revenu annuel ou un certain pourcentage de la valeur de leur actif; les frais de collecte de fonds seront limités; enfin, les organismes de charité devront rendre publics certains renseignements sur leur situation financière et leurs activités de bienfaisance.

Les perspectives économiques et financières

On prévoit pour 1976 une croissance réelle de l'économie d'environ 5 p. cent.

L'objectif consistant à ramener la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation à 8 p. cent d'ici le dernier trimestre de 1976 est à notre portée.

Selon les prévisions, l'économie canadienne devrait créer plus de 250,000 emplois nouveaux cette année.

La reprise économique au Canada bénéficiera de l'augmentation des exportations que permettra le redressement observé aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays industrialisés.

Notre balance commerciale commencera à s'améliorer sensiblement, ce qui permettra de réduire l'important déficit dans les échanges de biens et de services.

Les dépenses consacrées au logement seront élevées. Les revenus réels progresseront grâce à l'augmentation de l'emploi et au ralentissement des prix à la consommation. La dépense de consommation sera un facteur d'expansion dans l'économie.

Le rythme de l'inflation devrait continuer à baisser en 1977.

Gouvernement du Canada
Présentation des comptes publics
Etat sommaire des opérations

	1975-76 Chiffres réels provisoires	1976-77 Prévisions ⁽¹⁾
	(millions de \$)	
<i>Opérations budgétaires</i>		
Recettes	29,811	34,400
Dépenses ⁽²⁾	-33,887	-39,400
Excédent ou déficit (-)	-4,076	-5,000
<i>Opérations non budgétaires</i>		
Prêts, apports en capital et avances ⁽²⁾	-3,338	-2,750
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	1,025	2,300
Autres opérations	1,799	950
Ressource au besoin (-) net	-514	500
<i>Besoins financiers</i> (compte non tenu des opérations de change)		
	-4,590	-4,500
<i>Opérations de change</i>	-190	
Ensemble des besoins financiers	-4,780	

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(2) Les dépenses totales comprennent les dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

Gouvernement du Canada
Etat sommaire
Présentation élargie des Comptes nationaux

	1975-76 Estimations ⁽¹⁾	1976-77 Prévisions ⁽²⁾
	(millions de \$)	
<i>Opérations courantes</i>		
A. Recettes	32,130	37,950
B. Dépenses	-36,365	-41,250
Excédent ou déficit (-) ...	-4,235	-3,300
<i>Prêts et autres opérations</i>		
A. Prêts, apports en capital et avances	-2,850	-2,540
B. Rapprochement compte de caisse — compte d'exercice	2,313	1,215
C. Autres opérations	182	125
Ressource ou besoin (-) net	-355	-1,200
Besoins financiers totaux (compte non tenu des opérations de change)	-4,590	-4,500
<i>Opérations de change</i>	-190	
Ensemble des besoins financiers	-4,780	

(1) Les chiffres d'opérations courantes de cette colonne sont basés sur les statistiques officielles de la comptabilité nationale, établies par Statistique Canada, pour les trois premiers trimestres de l'année financière et sur les estimations du ministère des finances pour le dernier trimestre.

(2) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

**Pour de plus amples renseignements sur le budget:
Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573**

**Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:
Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855**